

Compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2017

- **Fiscalité locale directe : taux des impôts locaux 2017** : Le conseil municipal décide de reconduire les taux des taxes tels qu'ils sont en vigueur depuis 2011, à savoir : taxe d'habitation : 15 % - foncier bâti : 19,33 % - foncier non bâti : 41,97 % Et d'arrêter le produit fiscal prévisionnel attendu à la somme de 1.607.721 Euros.

- **Budgets primitifs 2017 de la commune** : Le conseil municipal adopte les différents budgets comme suit :
Budget général de la commune : Le budget de la Commune s'équilibre **en fonctionnement** à la somme de 3.070.490 €, montant en diminution par rapport à 2016.

Caractéristiques des principaux postes de dépenses :

Les charges à caractère général, d'un montant de 574.336 €, sont en léger retrait sur 2016.

Les frais de personnel : à 1.575.282 €, ils augmentent de 1,02 % sur le BP 2016. Les charges salariales représentent 51,30 % du budget prévisionnel de fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante : 384.014 €. Le poste le plus important est le contingent Incendie pour 122.378 € (1^{er} contributeur départemental pour la charge par habitant depuis 1999), suivi par les subventions aux associations, les contributions conventionnelles (dont intercommunalité pour 22.239 €)...

Les charges financières sont en diminution de 12 % du fait que le budget n'avait pas souscrit d'emprunt en 2016.

Caractéristiques des principales recettes :

Impôts et taxes diverses : 1.892.074 € en retrait de 3 % sur le BP 2016.

Dotations subventions et participations : 650.973 € : en augmentation de 1,5 %. Malgré la nouvelle diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (moins 30.000 €).

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 2.411.492 €, avec des prévisions de dépenses supérieures à 2016.

Voiries Réseaux divers : Ce programme comporte une inscription de 543.193 €. Y figurent essentiellement, le programme annuel de travaux de voirie, le passage à l'éclairage à lampes à leds dans plusieurs quartiers, la réhabilitation du réseau pluvial rue du Loc'h pour lequel l'appel public à la concurrence est en cours de lancement.

Mairie : L'opération de restructuration-extension-mise aux normes d'accessibilité de la mairie est budgétisée pour 128.500 €. Les études opérationnelles ont démarré.

Autres bâtiments communaux : Sont concernées les interventions sur l'ensemble du parc de bâtiments communaux avec une inscription totale de 142.000 € (hors restes à réaliser en cours pour 80.000 €) destinée à rénover, adapter, mettre aux normes nos bâtiments. L'enveloppe de travaux AD'AP 2017 a été chiffrée à 100.000 €.

Sillon de Camaret : un crédit de 240.000 € est inscrit qui permettra de lancer les premières dépenses de pose d'une estacade.

Travaux de réfection du quai Kléber : L'opération, subventionnée par le contrat de territoire au titre des investissements nautiques, sera supportée par le budget du port et par celui de la commune. La part communale est de 252.000 €. Les études et les procédures opérationnelles sont pilotées intégralement par le Conseil Départemental, avec un démarrage prévisionnel des travaux à l'automne 2017.

Budget du port : La section d'exploitation s'équilibre à 858.189 € ; à noter le montant des taxes pour 43.150 €, l'entretien et les achats de petits équipements pour 89.633 €.

Investissement : La section d'investissement s'équilibre à la somme de 2.427.818 €. Les opérations d'équipement s'élèvent à un total de 1.883.725 € plus 198.000 € de restes à réaliser 2016.

Les opérations d'équipement des ports sont dotées d'un montant total de 226.000 € pour la réalisation d'appontements sur le port de pêche, le renouvellement de pontons au port Vauban suite à la tempête Zeus, les interventions sur bâtiments et compléments de matériels.

L'opération réhabilitation-reconversion du port de pêche prévoit la démolition des box-pêcheurs et l'achat de conteneurs d'occasion pour le relogement des pêcheurs professionnels. La dotation globale est de 135.725 €.

Gare maritime – hall à passagers : les travaux ont démarré. L'opération est dotée d'un complément de 60.000 €.

Opération Elargissement-consolidation du quai Kléber : A la suite de l'adoption de l'avenant financier, dû essentiellement à des considérations environnementales, par le conseil municipal et le conseil départemental du Finistère, la phase opérationnelle peut démarrer avec le lancement prochain de la consultation publique au niveau national par le Département. Une enveloppe prévisionnelle de dépenses, tous frais inclus, est budgétée pour 1.470.000 €.

Budget du service assainissement : Le budget d'exploitation du service assainissement s'équilibre à 447.981 €. Les dépenses comprennent essentiellement les charges à caractère général, les charges financières, et, premier poste de dépense, les amortissements pour 194.425 €. Les frais financiers dépassent à présent ceux du budget principal.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 552.015 € dont le remboursement du capital de la dette pour 153.453 €, en progression sur 2016. Un emprunt de 350.000 € équilibre la section. Les dépenses pour opérations d'équipement 2017 s'élèvent à 242.389 €, reports compris.

Une somme globale de 85.000 € est affectée au renouvellement/compléments de matériels et à titre de provision en cas de défaillance de la station.

Une provision de 157.389 € est inscrite en vue de la pose de détecteurs de surverse. Les études de faisabilité technico-financières suivent leur cours entre les instances en charge du dossier (Police de l'Eau, Conseil Départemental, Agence de l'Eau).

Budget du camping : Le budget du camping s'équilibre à 290.756 € en exploitation et à 85.171 € en investissement dont 46.500 € de restes à réaliser. Investissement : Un montant de 22.668 € est affecté aux nouvelles dépenses d'équipement : jardinières, outillages, travaux divers sur bâtiments et voiries.

Budget de la zone d'activité de Keraudren : La seule dépense à caractère réel est le remboursement de l'emprunt en cours pour un montant pour 16.218,56 €. En recettes, la prise en charge du déficit par le budget général.

Budget du lotissement des Arméries : Le budget du lotissement des Arméries s'équilibre à la somme de 309.312 € en fonctionnement, et à 189.083 € en investissement. Il comprend des dépenses réelles pour 118.729 € au titre des charges à caractère général.

- **Versement de subventions d'équilibre au budget annexe 2017 de la Zone d'Activités de Keraudren et au CCAS** : Le conseil alloue une subvention d'équilibre de 16.218,56 € à la zone d'activités de Keraudren et de 8.000 € au CCAS.

- **Subventions de fonctionnement 2017 aux associations Loi 1901- participations et cotisations** : Le conseil donne son accord sur le tableau de répartition des subventions aux associations pour un montant de 67.117,08 € se répartissant entre participations obligatoires pour 25.217 €, subventions aux associations loi 1901 pour 16.300 €. Evènementiel : Des montants respectifs de 11.500 € et 14.000 € sont affectés au tour de Bretagne à la Voile et au G.P.E.N. (Grand Prix de l'École Navale-24/28 mai). Le maire est autorisé à signer la convention relative au Grand Prix avec l'association-support. Le montant des cotisations 2017 aux organismes et réseaux auxquels la commune adhère est voté pour un montant total de 8.018 €.
- **Subvention d'équipement à l'association « Belle Etoile »** : Le conseil alloue une subvention plafonnée à 15.000 € pour le remplacement du grand mât du navire, montant représentant 50 % d'une dépense plafonnée à 30.000 € TTC. 50 % du montant de la subvention seront réglés après le vote ; le solde sur production d'une copie de la facture acquittée dans la limite des 50 % de subvention.
- **Tableau des emplois** : Le conseil crée un poste temporaire de catégorie A : attaché ou attaché principal territorial, qui aura vocation à occuper à terme la fonction de Directeur(trice) général(e) des services.
- **Déclassement et cession de l'école de Kerloc'h** : A l'issue de la procédure de modification simplifiée du POS en cours depuis deux ans, l'école de Kerloc'h est déclassée du domaine public par le conseil qui approuve par ailleurs la rétrocession de l'immeuble en deux lots pour un montant total de 120.000 €, conforme à l'avis des Domaines. Le Maire est autorisé à signer les actes notariés.
- **Tarif ALSH** : La tranche supérieure de la grille tarifaire de l'ALSH est supprimée par le conseil pour les ressortissants CAF du Département du Finistère ; la nouvelle tarification est applicable dès les vacances de Printemps.